

Le bulletin



TOUS PNC EASYJET

BS. 13-07-070-EZY

Tél : 01 49 19 58 18

17/07/2013

Le préavis de grève a été levé, les résultats obtenus

Suite au dépôt de préavis de grève que le SNPNC avait déposé pour les 19 et 20 juillet 2013, vos délégués ont été reçus les 15 et 16 juillet. La première rencontre a permis d'exposer plus concrètement nos demandes, et celle du 16 de les négocier. Voici le détail des résultats obtenus par le SNPNC :



Paye : OUI

La Compagnie s'engage, pour les 6 prochains mois (juillet à décembre inclus) à ne pas réclamer les possibles trop perçus à concurrence de 200€ net (si le PNC a touché 210€ de trop perçu, seuls les 10€ de dépassement seront à rembourser, s'il a touché 201€ de trop, seul 1€ sera à rembourser). Cela devrait donc mettre une telle pression sur le service payroll (parce qu'on touche au portefeuille) qu'on peut être sûr de l'impact positif que cette mesure va avoir. Par ailleurs sur la même période en cas de moins perçu (underpayment), en sus de la somme manquante, easyJet s'engage à rembourser tous les frais bancaires générés par son erreur (agios, commissions d'intervention etc, sur présentation de documents les attestant).



Congés lors d'évènements familiaux : OUI

La compagnie s'est engagée à offrir cette possibilité dès septembre. Pour tout événement qui pourrait survenir avant septembre, il sera nécessaire de solliciter immédiatement John Krempa ou son "deputee" en cas d'indisponibilité, afin de demander la mise en place anticipée et exceptionnelle de ce process. (les PNC pourront utiliser des LVE au lieu des CMPU lors de problèmes très graves nécessitant de manière absolue une absence -décès, maladie d'un proche, non prévu au Code du Travail, par ex.-) A partir de septembre la demande devra passer par votre CSBM.



Amélioration des rosters sur Lyon : OUI

Dès septembre, une seule rotation, au maximum, incluant 5 secteurs pourra être programmée par block. Nous suivons attentivement le respect de cette disposition. Pour le moment, cela ne concerne que la publication du roster, les actions d'intermédiaire ou crewing peuvent modifier ce nouveau "rule" (en régulation) et nous vous demandons de faire remonter, par les DP, toutes les occasions au cours desquelles vous auriez plus d'une rotation à 5 secteurs par block.





Accès à la "vraie" commission des rotations : OUI

La Compagnie accepte que les syndicats français aient enfin accès à la vraie commission des rotations (Cabin Services Network Rostering Forum) jusque là réservée aux syndicats UK. Et ce, en sus des groupes de travail biennuel (roster forum) déjà en place, mais dont le champ d'action est plus que limité. Nous y rejoindrons nos collègues italiens qui viennent également d'y obtenir des sièges. Pour une Compagnie "truly European", il était temps !



Amélioration des rosters : Ouverture de négociations acceptées

Dès le mois d'août, une réunion fixant le calendrier des négociations sera organisée. Ces négociations concerneront notre demande d'un abattement du nombre des heures de vol sur les mois durant lesquels des LVE sont posées (pour éviter les 80h de block même en ayant posé un block de LVE).



Promotions et transferts en FRV, maintien du libre choix : OUI

La Compagnie s'engage à respecter l'accord de 2012, le FRV reste un choix, le 6-3 reste pérenne.



1% logement : A NEGOCIER

Des négociations spécifiques sur ce sujet seront ouvertes et commenceront à la rentrée par la signature d'un accord cadre, fixant l'ensemble des éléments à négocier. Le chiffrage afférent au 1% a déjà été fait par la Compagnie. A ce sujet le travail va enfin pouvoir débuter. La négociation sera sans doute "rock'n roll" mais elle est enfin ouverte...Au bout de 6 ans quand même !



Fongécif : NON

Elément non négociable, veto de la Compagnie qui n'en veut pas. On ne baisse pas les bras, puisqu'on se rend compte qu'à force d'insister, certains sujets tabous finissent par finalement être négociés. Nous sommes tenaces et pas prêts de nous laisser...



Enfin, nous vous rappelons qu'en dehors de la démission d'autres démarches existent afin de quitter sereinement la compagnie, votre départ peut être négocié de manière tout à fait légale. Et la Compagnie s'est engagée à étudier dorénavant chaque demande, au lieu de les ignorer comme par le passé. Prenez garde cependant à ne pas entamer ces démarches sans vous être renseigné en amont, auprès de l'inspection du travail, d'un avocat, d'une organisation syndicale, ou sans être accompagné d'un conseil, car les conséquences d'une mauvaise négociation (car il s'agit d'une réelle négociation) peuvent être malheureuses.

Pour recevoir votre bulletin d'adhésion au SNPNC, remplissez et communiquez le document ci-dessous à un élu SNPNC :

Laurent Nicolas (CDG), JP Barra (CDG), Inna Sissoko (ORY), Julien Jean (LYS), Liliane Macedo (CDG), Virginie Flandre (CDG), Olivier Martinez (CDG), Florian Rouch (TLS), Marie-Laure Maxime (NCE), Christophe Bourdet (CDG), Emmanuel Ruiz (ORY), Soizig Le Garignon (LYS).

En 1 minute vous pouvez aussi adhérer sur snpnc.org

NOM PRENOM:

Base :